

Question de Mme Kattrin Jadin à la vice-première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "l'allocation de bilinguisme pour les membres du cadre administratif et logistique des services de police situés en Communauté germanophone" (n° 17912)

Kattrin Jadin (MR):

Monsieur le président, madame la ministre, la dernière fois que nous avons abordé ensemble le sujet de l'allocation de bilinguisme pour les membres du cadre administratif et logistique des services de police situés en Communauté germanophone, vous vous disiez prête à examiner favorablement la demande légitime d'octroyer cette prime à des agents qui pratiquent quotidiennement un bilinguisme au service du public.

En réponse à une de mes questions, le secrétaire d'État à la Fonction publique m'a, par la suite, assuré que vous et lui partagiez le même point de vue dans ce dossier. Il m'a également expliqué que, l'arrêté royal PJPoI portant sur la situation juridique des membres des services de police relevant de votre compétence, il revenait à vos services d'y apporter les modifications nécessaires et de les soumettre, ensuite, pour contrôle administratif au secrétariat d'État. Or, il semble que ce dossier n'ait plus avancé. Cela s'expliquerait par des difficultés de collaboration entre les cabinets qui se renvoient les raisons du blocage. Étant donné les dispositions favorables que vous aviez manifestées lors de notre échange, cette réticence ne manque pas de m'étonner.

Madame la ministre, avez-vous ou non la volonté de répondre positivement à ma demande légitime, argumentée, peu coûteuse et formulée, il y a déjà de nombreux mois, voire des années, d'octroyer aux agents du CALog de la Communauté germanophone une prime de bilinguisme correspondant à l'exercice effectif et quotidien de deux langues nationales dans le cadre de leur fonction?

Joëlle Milquet, ministre:

Monsieur le président, chère collègue, notamment suite à vos diverses interventions, j'ai interrogé mon département et la police pour savoir comment agir. Ils ont préparé un arrêté royal.

Tout est donc prêt. Nous nous sommes concertés, mon département et le cabinet de la Fonction publique, et nous transmettrons le dossier dans les prochains jours pour accord administratif. Ensuite, cela passera à l'Inspection des Finances, puis au syndicat de la police.

J'ai le dossier sous les yeux et son avancée est notamment due à votre sensibilisation via vos questions.

Kattrin Jadin (MR):

Madame la ministre, c'est très gentil de votre part. Pourrais-je éventuellement recevoir une copie?

Joëlle Milquet, ministre:

Ce dossier-ci renferme tous les courriers, mais je vous ferai envoyer les informations dès que possible. En fait, j'ai l'arrêté royal et je vous le montre. Il est donc prêt et devrait passer sous peu.

Kattrin Jadin (MR):

Ce serait super si vous pouviez me le faire parvenir par courriel. Je vous remercie.